



**Courriel hebdomadaire n° 32
du 02/12/2022
En direct de la fédé 44**

Actualité nationale : <https://www.fcpe.asso.fr/>



Rendez-vous des administrateurs

Mercredi 30 novembre : mercredi des CDPE , formation procédures disciplinaires à St Nazaire

Jeudi 1er décembre : bureau départemental

**FCPE44
14 rue de la
Barbinais
44100 NANTES**

02 40 69 79 62

**fcpe44@wanadoo.fr
<http://44.fcpe-asso.fr/>**

**Prochaine
formation sur
inscription**

**Formation
Procédures
disciplinaires**

**En visio (Nantes)
Le samedi 10/12
De 9 h 30 à 12 h**

PROCHAIN CONGRES DEPARTEMENTAL DE LA FCPE 44

La date du congrès départemental 2023 est arrêtée au samedi 13 mai 2023.

Nous reprenons les bonnes habitudes d'avant la COVID, et recherchons un conseil local FCPE d'un établissement scolaire qui souhaiterait accueillir ce congrès annuel (plutôt collège ou lycée).

Si vous êtes intéressés, contactez-nous. Les frais inhérents sont pris en charge par la FCPE départementale.

Et conjointement à cette recherche de lieu, nous souhaitons aussi que de nouvelles administratrices ou de nouveaux administrateurs nous rejoignent, tous issus de l'ensemble du département, pour que les zones rurales comme les zones urbaines soient représentées, et participent à la vie de la FCPE sur la Loire Atlantique.

Là aussi, si vous, adhérente ou adhérent FCPE, vous partagez nos valeurs et que vous voulez vous impliquer davantage au sein de la FCPE, faites-vous connaître auprès de nous, et nous vous recontacterons pour en échanger avec vous.

Les actions départementales de la FCPE ne peuvent exister que grâce à vous. Plus le Conseil d'Administration compte de membres, plus elle sera force de proposition, et plus ses décisions et représentations seront entendues et prises en compte par les collectivités, et institutions diverses.

Nous comptons sur vous,

**RAPPEL DATES
VACANCES DE
NOEL**

**Fin des cours le
samedi 17/12/22**

**Reprise des cours le
MARDI 3 JANVIER
2023**

CRISE ENERGETIQUE : coupures de courant possibles dans les écoles

Le gouvernement a adressé une circulaire aux Préfets pour indiquer que des délestages pourront avoir lieu dans les écoles et établissements scolaires, ce qui entraînerait leur fermeture le matin.

Des coupures de 2 heures interviendraient sur 2 plages horaires, de 8 à 13 h le matin ou de 18 à 20 h en fin de journée.

Ce délestage aurait lieu sur des morceaux de territoire, et plus probablement sur les zones rurales où il y a moins d'équipements prioritaires. Les clients RTE ou Enedis seront prévenus au mieux 3 jours avant, au pire la veille à 17h, en se connectant sur le site Enedis ou Ecowatt.

Si votre école fait partie de la zone de coupure le matin, elle sera fermée et l'accueil des élèves reprendra l'après-midi. En effet, les locaux ne seront ni éclairés, ni chauffés, et sans alarme.

Le réseau téléphonique sera aussi impacté, tant pour les fixes que les mobiles. Seul le 112 resterait accessible.

La question se pose aussi pour les transports, puisque les lignes électriques seront coupées.

Ces délestages ne devraient concerner une même zone que 2 fois dans l'hiver.